



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

DGS (JD) 2011-030
Annule et remplace l'arrêté DGS – 2011-014

Le Président de l'Université,

VU la loi Libertés et Responsabilités de Universités (LRU) n° 2007-1199 du 10 août 2007 – Article 712-3,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 portant création de l'Université d'Avignon,

VU les statuts de l'Université d'Avignon, approuvés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 1985, modifiés,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié,

VU l'arrêté de nomination de Mme Charlotte MICHEL et de M. Hassan FENZARI,

VU la décision en date du 4 octobre 1995 instituant une régie de recettes au Service Central des Études et de la Scolarité de l'Université d'Avignon

Après avis de l'Agent Comptable

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Madame Charlotte MICHEL, SAENES, est nommée régisseur principal de recettes du Service Central des Études et de la Scolarité de l'Université d'Avignon, sans limitation de durée, à compter du 7 novembre 2011.

Article 2.

Monsieur Hassan FENZARI, ADJAENES, assurera la suppléance en tant que de besoin, sans limitation de durée.

Article 3.

Le cautionnement doit être délivré pour une garantie totale de 6 100 €.

Article 4.

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Avignon, le 25 octobre 2011

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

PRÉSIDENTE

Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 90 16 25 25
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>

Vu l'Agent Comptable
Christophe PRUVOST

Charlotte MICHEL, SAENES,
Régisseur principal

Le Président de l'Université d'Avignon
Emmanuel ETHIS

Hassan FENZARI, ADJAENES
Régisseur suppléant